

NATO SANS CLASSIFICATION

20 décembre 2017

DOCUMENT
C-M(2017)0065-AS1

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'OTAN
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016
DU RÉGIME DE PENSIONS À COTISATIONS DÉFINIES (DCPS) DE L'OTAN**

NOTE SUR LA SUITE DONNÉE

Le 19 décembre 2017, au terme d'une procédure d'accord tacite, le Conseil a pris note du rapport de l'IBAN sur les états financiers 2016 du DCPS, joint au C-M(2017)0065, et il a donné son accord pour que le rapport du RPPB, le rapport de l'IBAN et les états financiers correspondants soient communiqués au public.

(signé) Jens Stoltenberg
Secrétaire général

NB : La présente note fait partie du C-M(2017)0065 et doit être placée en tête de ce document.

NATO SANS CLASSIFICATION

13 décembre 2017

DOCUMENT

C-M(2017)0065

Procédure d'accord tacite :

19 déc 2017 17:30

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'OTAN
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016
DU RÉGIME DE PENSIONS À COTISATIONS DÉFINIES (DCPS) DE L'OTAN**

Note du secrétaire général

1. On trouvera ci-joint le rapport du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN) sur la vérification des états financiers 2016 du régime de pensions à cotisations définies (DCPS) de l'OTAN.
2. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers et une opinion avec réserve sur la conformité pour l'exercice 2016.
3. Le rapport de l'IBAN a été examiné par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) (voir annexe). Je ne pense pas que cette question nécessite un débat au Conseil. Par conséquent, **sauf avis contraire me parvenant d'ici au mardi 19 décembre 2017 à 17h30**, je considérerai que le Conseil aura pris note du rapport de l'IBAN sur les états financiers 2016 du DCPS et qu'il aura donné son accord pour que le rapport du RPPB, le rapport de l'IBAN et les états financiers correspondants soient communiqués au public.

(signé) Jens Stoltenberg

Annexe 1 : Rapport du RPPB
Pièce jointe 1 : Rapport de l'IBAN
Pièce jointe 2 : États financiers 2016

1 annexe
2 pièces jointes

Original : anglais

NATO SANS CLASSIFICATION

-1-



**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'OTAN
SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016
DU RÉGIME DE PENSIONS À COTISATIONS DÉFINIES (DCPS) DE L'OTAN**

**Rapport du Bureau de la planification et de la politique générale des ressources
(RPPB)**

Référence : IBA-AR(2017)30 (Rapport de l'IBAN)

INTRODUCTION

1. Le présent rapport porte sur la vérification des états financiers 2016 du régime de pensions à cotisations définies (DCPS) de l'OTAN.

EXAMEN DE LA QUESTION

2. L'IBAN a émis une opinion sans réserve sur les états financiers et une opinion avec réserve sur la conformité pour l'exercice 2016. En effet, il a constaté une série de problèmes (en rapport avec le rapprochement de certains soldes, les notes jointes aux états financiers ou le classement) qui, collectivement, témoignent de l'existence d'insuffisances significatives dans le contrôle interne du compte rendu financier. Il a formulé un certain nombre de recommandations, dont la mise en œuvre doit permettre de remédier à ces insuffisances. Ces recommandations ont été approuvées par le contrôleur des finances du Secrétariat international (SI), chargé d'établir les états financiers du DCPS, qui s'est dit convaincu que les problèmes constatés seraient résolus avant la publication, en mars 2018, des états financiers de 2017.

3. Le second problème de conformité soulevé par l'IBAN est celui de l'absence de contrôles en matière de rapprochement des soldes bancaires : l'IBAN a constaté que les vérifications mensuelles visant à rapprocher les soldes du système comptable et des relevés bancaires n'avaient pas été faites. Le SI a accepté d'effectuer les rapprochements demandés par le Collège en plus des rapprochements actuels entre les relevés bancaires et le module de gestion de la trésorerie du système comptable.

Observations formulées lors d'audits précédents

4. L'IBAN a fait le point sur la suite donnée aux questions ayant fait l'objet d'observations lors d'audits précédents, et il a constaté que deux questions avaient été réglées, que trois l'avaient été partiellement, que trois autres avaient été rendues caduques par des observations formulées pour l'exercice 2016 et qu'il en restait une à régler. Cette dernière a trait à la nécessité de mettre au point une méthode complète pour la comptabilisation et le compte rendu des opérations libellées en monnaie étrangère. Par ailleurs, comme la question des lacunes dans la préparation pour le versement de

prestations de pension, soulevée lors de la vérification des états financiers de 2009, n'est toujours pas réglée, l'IBAN a décidé cette année de souligner qu'elle nécessitait la pleine attention de la direction.

CONCLUSIONS

5. Le RPPB note avec satisfaction que le nombre d'observations formulées par l'IBAN sur les états financiers du DCPS est passé de huit pour l'exercice 2015 à deux seulement pour l'exercice 2016. Tout en constatant que la conformité fait toujours l'objet d'une opinion avec réserve, il se réjouit de ce que cette opinion ne soit plus motivée par les mêmes éléments car cela montre que des mesures correctives ont été prises pour donner suite aux observations de l'IBAN et que la mise en place du système de planification des ressources d'entreprise (ERP) produit l'effet escompté. Il constate aussi qu'il reste encore du travail à accomplir pour remédier aux insuffisances dans le contrôle interne du compte rendu financier mais note que ces problèmes seront en principe résolus avant la publication, en mars 2018, des états financiers de 2017.

6. Le RPPB note que la question relative à la nécessité de mettre au point une méthode pour la comptabilisation et le compte rendu des opérations libellées en monnaie étrangère n'a toujours pas été réglée. Il accepte l'argument du SI, qui assure qu'il n'y a aucun risque de change pour l'Organisation étant donné que ce risque est entièrement supporté par les affiliés au DCPS, chacun en ce qui le concerne. Il est toutefois d'avis que les contrôleurs des finances, avec l'aide du responsable OTAN de la politique en matière d'information financière, doivent continuer d'étudier les moyens de répondre à l'exigence de mise en place d'une méthode de comptabilisation des opérations libellées en monnaie étrangère.

7. Des travaux visant à donner suite à l'observation de l'IBAN relative à la préparation pour le versement de prestations de pension sont actuellement en cours. Le Comité de gestion du DCPS a présenté un ensemble de recommandations, qui sont encore à l'examen au sein du Comité des représentants permanents adjoints.

RECOMMANDATIONS

8. Le RPPB recommande au Conseil :

- a) de prendre note du rapport de l'IBAN diffusé sous la cote IBA-AR(2017)30 ;
- b) de prendre note de ses conclusions, formulées aux paragraphes 5 à 7 du présent rapport ;
- c) d'approuver la communication au public du présent rapport, du rapport de l'IBAN et des états financiers 2016 correspondants.

NATO SANS CLASSIFICATION

ANNEXE 1

**Note succincte
du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN
à l'intention du Conseil
sur la vérification des états financiers
du régime de pensions à cotisations définies (DCPS) de l'OTAN
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN a procédé à la vérification des états financiers du régime de pensions à cotisations définies (DCPS) de l'OTAN, régime de pensions par capitalisation auquel contribuent les agents recrutés depuis le 1^{er} juillet 2005 ainsi que l'OTAN, en tant qu'employeur. Au 31 décembre 2016, l'actif net disponible pour le service des prestations s'établissait à 336,3 millions d'euros et le régime comptait 3 419 affiliés.

Le Collège a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du DCPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi qu'une opinion avec réserve sur la conformité pour cet exercice.

À l'issue de l'audit, le Collège a formulé deux observations, assorties de recommandations, dont on trouvera un récapitulatif ci-dessous.

Ces deux observations ont une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité.

1. Insuffisance des contrôles relatifs au compte rendu financier
2. Nécessité de mettre en place des contrôles en matière de rapprochement des soldes bancaires

Le Collège a également fait le point sur la suite donnée aux questions ayant fait l'objet d'observations lors d'audits précédents, et il a constaté que deux questions avaient été réglées, que trois l'avaient été partiellement, que trois autres avaient été rendues caduques par des observations formulées pour l'exercice 2016 et qu'il en restait une à régler.

La question des lacunes dans la préparation pour le versement de prestations de pension, soulevée par le Collège lors de la vérification des états financiers de 2009, n'est toujours pas réglée et nécessite la pleine attention de la direction.

La lettre d'observations et de recommandations (annexe 3) contient un récapitulatif de l'état des différentes questions.

NATO SANS CLASSIFICATION

24 octobre 2017

COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'OTAN

**RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS
DU RÉGIME DE PENSIONS À COTISATIONS DÉFINIES (DCPS) DE L'OTAN
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

**OPINION DU COLLÈGE INTERNATIONAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'OTAN
À L'INTENTION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
ET DES MEMBRES DU PERSONNEL AFFILIÉS
AU RÉGIME DE PENSIONS À COTISATIONS DÉFINIES (DCPS) DE L'OTAN**

Rapport sur les états financiers

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN a procédé à la vérification des états financiers du régime de pensions à cotisations définies (DCPS) de l'OTAN pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, composés de l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, ainsi que de notes explicatives, y compris un résumé des méthodes comptables importantes.

Responsabilité de la direction

La direction est chargée d'établir les états financiers conformément à la norme comptable internationale (IAS) 26 (*Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite*)¹ et aux dispositions du Règlement financier de l'OTAN telles qu'elles ont été fixées par le Conseil de l'Atlantique Nord, et de veiller à ce qu'ils donnent une image fidèle de la situation de l'entité. Elle est ainsi responsable de la conception, de l'application et de la tenue d'un système de contrôle interne de nature à permettre l'établissement et la présentation d'états financiers qui soient exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilité du Collège

Il incombe au Collège de formuler sur ces états financiers une opinion qui soit fondée sur son travail de vérification, lequel aura été effectué conformément aux dispositions de sa charte et aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que le Collège respecte certains principes déontologiques, et qu'il planifie et effectue sa vérification de manière à parvenir à une assurance raisonnable sur le point de savoir si les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Un audit consiste à appliquer des procédures permettant d'obtenir des éléments probants relatifs aux montants et aux informations figurant dans les états financiers. Les procédures retenues à cette fin sont laissées à l'appréciation de l'auditeur, qui évalue notamment les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur. Pour l'évaluation de ces risques, le système de contrôle interne sur lequel s'appuie l'établissement et la présentation des états financiers de l'entité concernée est pris en considération, le but étant d'élaborer des

¹ Comme le cadre comptable OTAN ne comporte pas de norme portant spécifiquement sur la comptabilité et les rapports financiers des régimes de retraite, le Secrétariat international établit les états financiers du DCPS conformément à l'IAS 26.

procédures d'audit qui soient adaptées à la situation considérée et non pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Il s'agit aussi de déterminer si les méthodes comptables appliquées sont appropriées et si les estimations comptables faites par la direction sont raisonnables, ainsi que d'évaluer la présentation générale des états financiers.

Le Collège estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion sur les états financiers.

Opinion sur les états financiers

L'opinion du Collège est qu'à tous égards significatifs, les états financiers donnent une image fidèle, conforme à l'IAS 26, de la situation financière du DCPS au 31 décembre 2016, ainsi que de l'évolution de sa situation financière au cours de l'exercice clos à cette date.

Rapport sur la conformité

Responsabilité de la direction

En plus d'être responsable, comme il est dit plus haut, de l'établissement et de la présentation des états financiers, la direction est chargée de veiller à ce que les opérations financières et les informations présentées dans les états financiers soient conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OTAN et du Règlement du personnel civil de l'OTAN telles qu'elles ont été fixées par le Conseil de l'Atlantique Nord.

Responsabilité du Collège

En plus d'être responsable, comme il est dit plus haut, de la formulation d'une opinion sur les états financiers, le Collège est chargé de se prononcer sur le point de savoir si les opérations financières et les informations présentées dans les états financiers sont, à tous égards significatifs, conformes au Règlement financier de l'OTAN et au Règlement du personnel civil de l'OTAN. Il lui incombe notamment d'appliquer des procédures lui permettant d'obtenir une assurance raisonnable sur le point de savoir si les fonds ont été utilisés pour le règlement de dépenses autorisées et si les opérations correspondantes ont été exécutées conformément à la réglementation en vigueur dans le domaine financier et en matière de personnel. De telles procédures prévoient notamment l'évaluation des risques de non-conformité significative.

Le Collège estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion sur la conformité.

Justification de l'opinion avec réserve émise sur la conformité

Le Règlement financier de l'OTAN (NFR) dispose que le contrôleur des finances doit établir et tenir des registres comptables complets répertoriant tous les actifs et passifs. Ces activités de contrôle interne doivent porter notamment sur la constitution de pistes d'audit adéquates ainsi que sur le maintien de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données dans les systèmes d'information. Par ailleurs, le NFR exige la mise en place d'un système de contrôle interne.

Le Collège a constaté un certain nombre de problèmes qui, collectivement, témoignent de l'existence d'insuffisances significatives dans le contrôle interne du compte rendu financier. On en trouvera le détail dans l'observation n° 1 de la lettre d'observations et de recommandations (annexe 2).

Le Collège a constaté qu'il n'y avait pas eu de rapprochement des soldes bancaires en 2016. C'est là une autre insuffisance significative dans le contrôle interne du compte rendu financier.

Opinion avec réserve sur la conformité

L'opinion du Collège est que, à l'exception des effets des questions mentionnées dans la section précédente (*Justification de l'opinion avec réserve émise sur la conformité*), les opérations financières et les informations présentées dans les états financiers sont, à tous égards significatifs, conformes au Règlement financier de l'OTAN et au Règlement du personnel civil de l'OTAN.

Bruxelles, le 24 octobre 2017

Hervé-Adrien Metzger
Président

24 octobre 2017

COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'OTAN

LETTRE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS

CONCERNANT

LE RÉGIME DE PENSIONS À COTISATIONS DÉFINIES (DCPS) DE L'OTAN

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Introduction

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN a procédé à la vérification des états financiers du régime de pensions à cotisations définies (DCPS) de l'OTAN pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, et il a émis une opinion sans réserve à leur sujet ainsi qu'une opinion avec réserve sur la conformité.

Observations et recommandations

À l'issue de l'audit, le Collège a formulé deux observations, assorties de recommandations, dont on trouvera un récapitulatif ci-dessous.

Ces deux observations ont une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité.

1. Insuffisance des contrôles relatifs au compte rendu financier
2. Nécessité de mettre en place des contrôles en matière de rapprochement des soldes bancaires.

Le Collège a également fait le point sur la suite donnée aux questions ayant fait l'objet d'observations lors d'audits précédents, et il a constaté que deux questions avaient été réglées, que trois l'avaient été partiellement, que trois autres avaient été rendues caduques par des observations formulées pour l'exercice 2016 et qu'il en restait une à régler.

La question des lacunes dans la préparation pour le versement de prestations de pension, soulevée par le Collège lors de la vérification des états financiers de 2009, n'est toujours pas réglée et nécessite la pleine attention de la direction.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**1. INSUFFISANCE DES CONTRÔLES RELATIFS AU COMPTE RENDU FINANCIER****Contexte**

1.1 Aux termes de l'alinéa 12.2.c du Règlement financier de l'OTAN (NFR), afin qu'il soit satisfait aux critères souhaités de contrôle interne, le contrôleur des finances veille à établir et à tenir des registres comptables complets répertoriant tous les actifs et passifs.

1.2 Aux termes de l'alinéa 12.3.c du NFR, les activités de contrôle interne portent notamment sur la constitution de pistes d'audit adéquates ainsi que sur le maintien de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des données dans les systèmes d'information.

Observations

1.3 Le Collège a constaté un certain nombre de problèmes qui, collectivement, témoignent de l'existence d'insuffisances significatives dans le contrôle interne du compte rendu financier.

Rubrique des états financiers / Problème	Description du problème
Valeur de marché du portefeuille de placements 331 800 415 EUR	- Depuis toujours, les soldes relatifs aux placements libellés en devises étaient réévalués en fin d'exercice sur la base des taux de référence de la Banque centrale européenne. Selon le contrôleur des finances du Secrétariat international (SI), en 2016, ces placements ont été réévalués sur la base des taux OTAN. Ce changement de méthode comptable tenait à un souci de cohérence entre entités OTAN. Il aurait dû être mentionné dans les notes jointes aux états financiers, de même que ses effets, mais cela n'a pas été le cas. - La valeur des avoirs détenus par le gestionnaire financier qui est mentionnée dans la note 5 jointe aux états financiers ne correspond pas au montant inscrit dans les états financiers au 31 décembre 2016, lequel est ainsi surévalué de 139 kEUR.
Comptes clôturés (agents) 19 057 932 EUR	La clôture, en 2015, de treize comptes d'affiliés d'une valeur équivalant à 962 kEUR a été comptabilisée comme étant venue réduire l'actif net disponible pour le service des prestations en 2016.
À recevoir au titre de l'ajustement fiscal (pensions de retraite et pensions d'invalidité) 264 878 EUR	Le Collège a constaté une divergence entre le montant à recevoir du régime de pensions coordonné de l'OTAN et le montant correspondant figurant dans les états financiers de ce régime en fin d'exercice. Bien que les montants concernés ne soient pas significatifs, les différences constatées dans les soldes interentités témoignent de l'existence de faiblesses dans les contrôles

Rubrique des états financiers / Problème	Description du problème
	comptables étant donné que le Bureau du contrôle financier est responsable de la comptabilité des deux entités.
Problèmes de classement et de présentation	• L'annexe 1 (état de l'actif net disponible pour le service des prestations) présente deux secteurs : Gestion financière et Pensions de retraite et pensions d'invalidité. L'annexe 2 (état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations) n'est pas subdivisée de la même manière, d'où un problème de cohérence avec l'annexe 1. • La rubrique « Autres montants à payer » des états financiers est subdivisée entre un montant à recevoir de 55 364 EUR (secteur Gestion financière) et un montant à payer de 135 014 EUR (secteur Pensions de retraite et pensions d'invalidité). La présentation de montants à recevoir au sein des rubriques « À payer » prête à confusion. • Le DCPS tient un certain nombre d'autres comptes de charges et de produits, par exemple pour les frais bancaires ou les intérêts sur les dépôts. Les positions correspondantes n'apparaissent pas clairement dans les états financiers, les soldes y afférents étant regroupés avec d'autres soldes.

1.4 Le Collège a constaté que le processus d'établissement des états financiers comportait un grand nombre d'ajustements manuels, dont il y a bien trop peu de traces écrites et qui sont insuffisamment expliqués. Par ailleurs, le nombre de rubriques des états financiers et les soldes présentés dans le nouveau système comptable (ERP) ne concordent pas forcément. En outre, les opérations correspondant à des produits et les opérations correspondant à des charges, par nature différentes, ne sont pas enregistrées dans des comptes ERP distincts.

1.5 Enfin, le Collège a constaté que, pour un certain nombre de comptes d'actif ou de passif (par exemple « Autres montants à payer », « Autres montants à recevoir »), le système comptable ne permettait pas d'établir des rapports ventilant par contrepartie les soldes consignés en fin d'exercice. L'absence de cette fonctionnalité réduit considérablement la transparence et rend très difficile le suivi de l'évolution des différents soldes.

Recommandations

1.6 Les personnes responsables de l'établissement des états financiers doivent conserver les documents sur lesquels ils se sont appuyés dans leur travail afin de pouvoir justifier tout solde présenté dans les états financiers et toute information mentionnée dans les notes qui leur sont jointes. De plus, le SI doit impérativement être en mesure de fournir des informations détaillées au sujet de chaque compte d'actif ou de passif de l'ERP, pour que les soldes puissent faire l'objet d'un suivi adéquat.

1.7 Le Collège recommande de constater les opérations correspondant à des produits et les opérations correspondant à des charges, par nature différentes, dans des comptes distincts, tels que :

- gains/pertes sur les achats en devises ;
- frais bancaires ;
- autres types de produits/charges.

1.8 Le Collège recommande d'améliorer la transparence et la disponibilité des données comptables. Il recommande, lorsque c'est techniquement possible, de lier les opérations enregistrées dans l'ERP à la contrepartie concernée afin de pouvoir retracer l'évolution des différents soldes à payer aux contreparties et/ou à recevoir de leur part. Il engage le SI à appliquer des procédures ERP normalisées plutôt que de procéder à des ajustements manuels. Lorsque des données globales sont introduites dans l'ERP, des justificatifs détaillés (récapitulatifs, listes, calculs, etc.) doivent être disponibles dans l'ERP et faire l'objet d'une vérification et d'une validation dans le système.

1.9 Le Collège recommande de renforcer le processus d'examen multiniveau des états financiers, afin d'améliorer la qualité globale des états financiers et leur conformité avec les cadres de compte rendu applicables.

1.10 Le Collège recommande d'obtenir, une fois par an au moins, la confirmation officielle des soldes interentités auprès de toutes les entités dont les états financiers sont préparés par le Bureau du contrôle financier du SI. La mise en œuvre de la présente recommandation sera facilitée par l'application de celle qui est formulée au paragraphe 1.8.

1.11 Le Collège recommande d'attribuer des dimensions supplémentaires aux comptes de l'ERP pour le secteur Gestion financière et le secteur Pensions de retraite et pensions d'invalidité.

Commentaires officiels du Secrétariat international

Le SI souscrit aux recommandations. Nous estimons que les problèmes mentionnés au paragraphe 1.3 seront en grande partie résolus avant la publication des états financiers de 2017, lesquels tiendront compte des observations formulées à ce sujet.

2. NÉCESSITÉ DE METTRE EN PLACE DES CONTRÔLES EN MATIÈRE DE RAPPROCHEMENT DES SOLDES BANCAIRES

Contexte

2.1 Aux termes de l'alinéa VI (4) (c) des règles et procédures financières, le contrôleur des finances veille à ce que tous les comptes soient régulièrement rapprochés

et vérifiés, et à ce que toutes les activités ayant des incidences financières, y compris les activités financées sur des fonds multinationaux et sur des fonds extrabudgétaires, fassent l'objet d'inspections périodiques.

Observation

2.2 Le Collège a constaté que le SI n'avait pas procédé au rapprochement mensuel des soldes du système comptable et des relevés bancaires en 2016. Le SI a soumis au Collège un tableau présentant le rapprochement de ces soldes au 31 décembre 2016, mais rien ne permet d'établir que le contrôle a été effectué régulièrement ; qui plus est, le document ne portait pas la signature de la personne qui l'avait établi ni de celle qui l'avait examiné.

Recommandation

2.3 Le Collège recommande de procéder au rapprochement mensuel des soldes du système comptable et des relevés bancaires et d'en conserver une trace écrite. Il sera ainsi plus facile de repérer à temps les éventuelles inexactitudes. Le résultat de ce travail devra être signé par la personne qui l'aura effectué et par celle qui l'aura examiné, avec mention de la date dans chaque cas.

Commentaires officiels du Secrétariat international

Le SI souscrit à la recommandation. Les rapprochements demandés par le Collège seront effectués en plus des rapprochements actuels entre les relevés bancaires et le module de gestion de la trésorerie du système comptable.

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES

Le Collège a fait le point sur la suite donnée aux observations et recommandations formulées à l'issue de précédents audits. On en trouvera un récapitulatif dans le tableau ci-dessous.

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
Rapport sur la vérification des états financiers de 2009 IBA-AR(2011)09, paragraphe 5.1 Faiblesses dans la préparation pour le versement de prestations de pension Recommandation du Collège Le Collège recommande que le Secrétariat international veille à être bien préparé à l'augmentation attendue du nombre de	Le Collège a relevé ce qui suit :	Question partiellement réglée.

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
versements de prestations dans le cadre du DCPS. À cet effet, il lui recommande d'utiliser le système informatique pour le versement des prestations au titre du DCPS, de sélectionner un/des prestataire(s) de pensions, d'obtenir en temps voulu, de la part de la compagnie d'assurance et du/des prestataire(s) de pensions, les montants nécessaires au versement des prestations et de ne plus emprunter de fonds au régime de pensions coordonné.	- comme les versements de prestations sont encore peu nombreux, il est possible d'en assurer un contrôle suffisant ; par ailleurs, il est prévu que le futur ERP soit doté des fonctionnalités nécessaires ; - la procédure de sélection d'un prestataire de rentes est terminée mais n'a pas abouti aux résultats escomptés ; la question est examinée dans le cadre de l'étude générale sur le DCPS, en cours de réalisation ; - le DCPS a remboursé le montant emprunté au régime de pensions coordonné et le problème de liquidité a été résolu par un transfert de fonds interne au DCPS ; les avances sont désormais versées à partir des comptes du Secrétariat international.	
Rapport sur la vérification des états financiers de 2015 IBA-AR(2016)28, paragraphe 1 Publication tardive des états financiers ; Recommandation du Collège Le Collège recommande qu'à l'avenir, les états financiers lui soient soumis pour le 31 mars, échéance fixée dans le NFR.	Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, signés par le secrétaire général et le contrôleur des finances, ont été publiés avec un léger retard, de quatre jours, c'est-à-dire le 4 avril 2017.	Question réglée.
Rapport sur la vérification des états financiers de 2015 IBA-AR(2016)28, paragraphe 2 Absence de publication de la déclaration sur le contrôle interne Recommandation du Collège Le Collège recommande de respecter les dispositions du NFR selon lesquelles les états financiers signés et la déclaration sur le contrôle interne signée doivent lui être soumis, en temps voulu.	La déclaration sur le contrôle interne et les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, signés par le secrétaire général et le contrôleur des finances, ont été publiés avec un léger retard, de quatre jours, c'est-à-dire le 4 avril 2017.	Question réglée.

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
Rapport sur la vérification des états financiers de 2015 IBA-AR(2016)28, paragraphe 3 Justification insuffisante de la constatation d'un montant à recevoir et d'une provision dans les états financiers Recommandation du Collège Le Collège recommande au secrétaire général, qui assume la responsabilité de l'administration et de la gestion du DCPS, d'examiner cette situation dès que possible afin de déterminer si l'OTAN est d'accord avec l'indemnité proposée, à quelles entités OTAN présentant des états financiers revient cette indemnité et à qui les fonds correspondants, s'ils sont reçus, devraient <i>in fine</i> être restitués (par exemple : pays, affiliés au DCPS).	À la date du présent rapport, aucune décision officielle n'avait été prise sur le point de savoir à quelles entités OTAN présentant des états financiers revenait le montant à recevoir et à qui les fonds correspondants, une fois reçus, devraient en définitive être remboursés (par exemple : pays, affiliés au DCPS). Le SI a demandé à un courtier d'assurance belge de réaliser une analyse indépendante de l'indemnité proposée par l'assureur. D'après le rapport de ce courtier, les négociations de 2015 ont abouti à un résultat équilibré avec la proposition de versement de 6 MEUR au titre des prestations de prévoyance relevant du DCPS. Le 22 juin 2017, le secrétaire général adjoint pour la gestion exécutive a informé l'assureur que le SI était en mesure d'accepter son offre de 6 MEUR, à condition que le montant soit versé en une seule fois et au plus tard en 2018.	Question partiellement réglée.
Rapport sur la vérification des états financiers de 2015 IBA-AR(2016)28, paragraphe 4 Impossibilité pour l'IBAN d'obtenir en temps voulu les éléments probants nécessaires et suffisants Recommandation du Collège Le Collège recommande au SI de lui fournir en temps voulu les informations dont il a besoin pour ses vérifications, de manière à ne pas retarder la réalisation des audits et l'établissement des rapports. Il serait plus facile d'y parvenir en constituant des pistes d'audit adéquates et en assurant la disponibilité des données dans le système comptable.	Le Collège a constaté que la préparation des informations demandées par les auditeurs s'était améliorée dans une certaine mesure mais que les informations nécessaires n'avaient pas toutes été fournies en temps voulu. Le Collège souligne combien il est important de fournir dans les délais tous les justificatifs demandés par les auditeurs dans la lettre d'annonce.	Question partiellement réglée.

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
Rapport sur la vérification des états financiers de 2015 IBA-AR(2016)28, paragraphe 5 Manque de transparence découlant du caractère incomplet des données dans le système comptable Recommandation du Collège Le Collège recommande d'accroître la transparence et la disponibilité des données comptables en enregistrant individuellement chaque opération comptable dans l'ERP et en appliquant des procédures normalisées pour les opérations courantes. Lorsque des données globales sont introduites dans l'ERP, les justificatifs correspondants (récapitulatifs, listes, calculs, etc.) doivent être disponibles dans l'ERP et faire l'objet d'une vérification et d'une validation dans le système. Le Collège recommande d'établir une balance, générée dans l'ERP, comme base pour la préparation des états financiers. Il faudrait que les personnes responsables de l'établissement des états financiers conservent leurs documents de travail détaillés afin de pouvoir justifier toute information figurant dans les états financiers.		Observation rendue caduque par l'observation n° 1 formulée pour l'exercice 2016.
Rapport sur la vérification des états financiers de 2015 IBA-AR(2016)28, paragraphe 6 Inexactitudes dans les états financiers Recommandation du Collège Le Collège recommande de mettre en œuvre le processus d'examen des états financiers à plusieurs niveaux, afin de garantir l'exactitude mathématique et la qualité globale des états financiers et des pièces justificatives.		Observation rendue caduque par l'observation° 1 formulée pour l'exercice 2016.
Rapport sur la vérification des états financiers de 2015 IBA-AR(2016)28, paragraphe 7 Manque de clarté de la méthode de change Recommandation du Collège Le Collège recommande de mettre au point et d'appliquer une méthode complète pour	Le Collège n'a pu établir l'existence d'une méthode officielle de comptabilisation et	Question restant à régler.

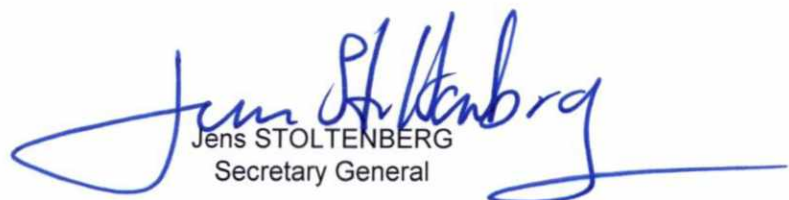
OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
la comptabilisation et le compte rendu des opérations libellées en monnaie étrangère.	de compte rendu des opérations libellées en monnaie étrangère.	
Rapport sur la vérification des états financiers de 2015 IBA-AR(2016)28, paragraphe 8 Absence de rapprochement régulier des soldes bancaires Recommandation du Collège Le Collège recommande de procéder au rapprochement mensuel des soldes de trésorerie et d'en garder la trace. Il sera ainsi plus facile de repérer à temps les éventuelles inexactitudes. Le résultat de ce travail devra être signé par celui qui l'aura effectué et celui qui l'aura vérifié.		Observation rendue caduque par l'observation n° 2 formulée pour l'exercice 2016.

**NATO DEFINED CONTRIBUTION PENSION SCHEME
FINANCIAL STATEMENTS**

For the year ended
31 December 2016

Annexes

- | | |
|---|---|
| 1 | Statement of Net Assets Available for Benefits |
| 2 | Statement of Changes in Net Assets Available for Benefits |
| 3 | Notes to the Financial Statements |


Jens STOLTENBERG
Secretary General


Stephane CHAGNOT
Financial Controller

NATO DEFINED CONTRIBUTION PENSION SCHEME
Statement of Net Assets Available for Benefits

(All amounts in EUR)

	Notes	Current Year			Prior Year		
		Investment Management	Retirement & Invalidity	Total	Investment Management	Retirement & Invalidity	Total
		31-Dec-16			31-Dec-15		
Assets							
Cash	4	4,499,604.26	176,754.41	4,676,358.67	4,421,707.50	137,139.32	4,558,846.82
Investments at market value	5	331,800,415.09		331,800,415.09	291,922,696.86		291,922,696.86
Accounts Receivable	6						
Billed revenue		6,011,255.71		6,011,255.71	6,039,894.39		6,039,894.39
Receivable from Insurance Company			1,333.29	1,333.29		1,333.29	1,333.29
Contributions receivable from NATO bodies		30,575.66		30,575.66	85,840.93	3,762.43	89,603.36
Tax Adjustment Receivable			264,878.00	264,878.00		109,377.92	109,377.92
Other receivables			16,083.77	16,083.77	7,465.87		7,465.87
Total Assets		342,341,850.72	459,049.47	342,800,900.19	302,477,605.55	251,612.96	302,729,218.51
Liabilities							
Provisions	17	(6,000,000.00)		(6,000,000.00)	(6,000,000.00)		(6,000,000.00)
Other Current Liabilities	7	(30,575.66)	(119,035.74)	(149,611.40)	(106,431.35)		(106,431.35)
Payable	7						
Payable to International Staff			(205,000.00)	(205,000.00)		(175,000.00)	(175,000.00)
Payable to staff members					1,267.93		1,267.93
Other payables		55,363.94	(135,013.73)	(79,649.79)	(2,378.39)	(76,612.96)	(78,991.35)
Surplus	8	(95,309.69)		(95,309.69)	(22,477.24)		(22,477.24)
Total Liabilities		(6,070,521.41)	(459,049.47)	(6,529,570.88)	-6,130,019.05	-251,612.96	-6,381,632.01
Net assets available for benefits		336,271,329.31	-	336,271,329.31	296,347,586.50	-	296,347,586.50

NATO DEFINED CONTRIBUTION PENSION SCHEME
Statement of Changes in Net Assets Available for Benefits

(All amounts in EUR)

	Notes	Current Year	prior Year
		31-Dec-16	31-Dec-15
Increase in net assets			
Net unrealized gain in market value of investments	5	10,937,391.59	23,317,733.00
Contributions	9	47,867,448.63	44,183,345.17
Inward transfer of pension rights	10	1,542,465.87	370,829.89
Miscellaneous receipts	11	0.00	10,418.22
Total increase in net assets available for benefits		60,347,306.09	67,882,326.28
Decrease in net assets			
Net unrealized loss in market value of investments	5	0.00	
Accounts closed (Staff)	12	19,057,932.35	14,264,998.40
Outward transfer of pension rights	10	892,139.18	176,382.46
Transfers to insurance and DCPS retirement account	13	473,491.75	42,929.95
Transfer to NATO Bodies (amount due by member)	14		155,933.54
Miscellaneous payments	15		8,906.92
Other Liabilities (VAR)	16		-580,261.97
Total decrease in net assets available for benefits		20,423,563.28	14,068,889.30
Net increase for the year		39,923,742.81	53,813,436.98
Net assets available for benefits, beginning of year		296,347,586.50	242,534,149.52
Net assets available for benefits, end of year		336,271,329.31	296,347,586.50

**EXPLANATORY NOTES
NATO DEFINED CONTRIBUTION PENSION SCHEME****NOTE 1: GENERAL INFORMATION****Description of the Fund**

The NATO Defined Contribution Pension Scheme (DCPS) was implemented with effect from 1 July 2005 based on Council's approval of C-M(2000)53 and C-M(2005)0057. The DCPS aims to provide retirement benefits for NATO staff who are employed for the minimum six-year vesting period and to make cash payments to staff who leave before satisfying the vesting requirement. All new entrants recruited on or after 1 July 2005 are compulsorily affiliated to the NATO DCPS.

The DCPS is a cash purchase pension scheme. Both staff and NATO contribute to the Scheme. There is no long term liability for NATO related to the DCPS.

An account is opened for each member of the Scheme. Contributions are invested according to the member's instructions within the eleven funds currently available, described below. Members can check the status of their accounts and give instructions via a secure web portal.

Upon departure, the member's account is disinvested. Until 20 December 2012, the effective date of changes to related NATO Civilian Personnel Regulations (CPR), if the member had vested in the Scheme and was at least 50 years old, the member could take up to 25% of the proceeds as a cash lump sum and the balance had to be applied to the purchase of a retirement pension from a commercial provider. In 2009, the vesting period was five years; in 2010 the vesting period was increased to six years. Members who leave the NATO employer prior to vesting withdraw the entire proceeds as a cash lump sum.

On 20 December 2012 the NATO Council approved a number of changes to the rules which provided more choice and flexibility for affiliates regarding their retirement benefits. The upper and lower limits on ages at which affiliates could take benefits were abolished. The lump sum is no longer restricted to those aged 50 and over and is no longer limited to 25%. Affiliates leaving the DCPS may take any percentage of their holdings in cash. Affiliates accounts no longer have to be closed when they reach 65. They may remain indefinitely as passive investors, with no further investments or switches until full disinvestment, beyond the age of 65.

As at 31 December 2016, there were 3,419 NATO DCPS affiliates (members) (3,172 as at 31 December 2015). Note 22 provides a summary of the evolution of the membership since inception.

Financing

Staff make a compulsory contribution of 8% of basic salary to the Scheme. Staff may make additional voluntary contributions to the Scheme up to 5% of basic salary. NATO pays employer contributions of 12% of basic salary of each active scheme member. Contributions to the DCPS are part of pay and are made monthly.

Scheme members may, under certain circumstances, transfer into their DCPS account any amounts corresponding to pension rights accrued under the pension scheme to which they were previously affiliated.

Governance

The DCPS is administered in accordance with NATO Civilian Personnel Regulations (CPRs), Annex VI, governing the DCPS approved by the Council under C-M(2005)0057.

The Secretary General is responsible for the administration and management of the Scheme, assisted by a consultative committee, the DCPS Management Board, whose Chairman is appointed by the Secretary General.

The committee also includes: seven representatives of the Administrative Services for the International Staff, the International Military Staff, the NATO Standardization Agency and the NATO Defence College, the Assistant Secretary General (ASG) Executive Management and the Financial Controller of the International Staff or their representatives; two representatives of the Administrative Services for the NATO Production and Logistics Organisations and other bodies not listed above; a representative from SHAPE J1 Manpower and Personnel, and the Financial Controller, Allied Command Operations, or their representatives; one representative from the Administrative Services of a NATO military body in Allied Command Transformation; six representatives of the staff nominated by the Liaison Committee of the NATO Civilian Staff Associations shall nominate up to six representatives to the Management Board from among the members of the Scheme. At least one representative shall be a member of the NATO International Staff; one representative of retired NATO staff nominated by the Confederation of Retired NATO Staff.

The Assistant Secretary General for Executive Management was appointed Chairperson of the DCPS Management Board in late 2010.

The members of the DCPS Management Board, who are also NATO staff members, receive no additional remuneration or benefits in return for their participation.

Investment Policy

The Management Board oversees the investment policy of the Scheme.

Members of the NATO DCPS invest in their choice of several funds, consisting of equity, bond and cash funds. Investments are made in units in the respective funds; the unit price fluctuates according to its market value. Four additional investment funds, passively-managed (indexed) funds offered by Vanguard were selected by the NATO Contract Awards Committee in consultation with the DCPS Management Board in November 2013 and became available to DCPS affiliates in February 2014.

The funds are available in EUR and/or in USD as follows:

Equity Funds:	ISIN
Mellon Global Equity Portfolio EUR C	IE00B82M6789
Mellon Global Equity Portfolio USD C	IE00B7X4LZ98
Vanguard Global Stock Index Fund	IE00B03HD191
Vanguard Global Stock Index Fund	IE00B03HD209
Bond Funds:	ISIN
Mellon Global Bond Portfolio EUR C	IE0003932385
Mellon Global Bond Portfolio USD C	IE0003932492
Mellon Euroland Bond Portfolio EUR C	IE0032722484
Vanguard Global Bond Index Fund USD	IE00B18GCB14
Vanguard Euro Government Bond	IE0007472990
Cash Funds:	ISIN
Mellon Universal Liquidity Funds –	IE0032713202
BNP Paribas InstiCash Fund – EUR	LU0094219127

NATO shall not be held responsible for any losses on investments incurred by movement in the investment markets (Annex VI, Article 10.3 of the NATO Civilian Personnel Regulations).

Management of the DCPS

Previnet SPA (Italy) was selected as the Third Party Administrator of the DCPS at the introduction of the Scheme in July 2005, and has been administering the scheme on behalf of NATO since that date. Previnet is responsible for the individual accounts administration, benefit administration, reporting, customer services and maintenance of the DCPS web site with on-line facilities for the scheme members.

Previnet tracks contributions and individual holdings of scheme members. It also provides aggregate accounting data and investment instructions destined for NATO-IS and the Investment Managers.

NATO-IS Office of Financial Control (OFC) receives the monthly contributions from the various NATO body payroll centres in a custodial bank account and converts the funds, on the instructions prepared by the Scheme Administrator, into EUR or USD, as required, for the investment accounts. The OFC is responsible for transfer of the funds from the relevant bank account to the appropriate accounts with the Investment Managers, BNY Mellon, Vanguard and BNP Paribas, based on the Scheme Administrator's reconciliation of the global amount and validation of the amounts to be invested for each staff member.

NATO-IS Executive Management Human Resources Pensions Unit reconciles the number of units per member received from the Scheme Administrator against the leaving scheme members' accounts on the website. OFC then transfers the redemption/lump sum amounts according to the bank instructions provided by the leaving scheme members.

DCPS amounts redeemed for the purchase of pension annuities and amounts due from an outside insurer for invalidity pensions of former DCPS members are administered by the OFC. The member's holdings are transferred to the relevant pension provider when a leaving DCPS member is entitled to purchase an annuity. OFC also transfers monthly invalidity pensions and the adjustments related to income tax to former DCPS members who qualify.

NOTE 2: SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The principal accounting policies adopted in the preparation of these financial statements are set out below.

Declaration of conformity

The financial statements of the NATO DCPS have been prepared in accordance with the NATO Financial Regulations and International Accounting Standard 26, "Accounting and Reporting by Retirement Benefit Plans". The NATO Accounting Framework, which is an adapted version of the International Public Sector Accounting Standards (IPSAS), does not have a specific standard for accounting and reporting by retirement benefit plans.

The accounting system currently used by the NATO DCPS is accrual based.

Basis of presentation

The financial statements have been prepared on a going-concern basis: the DCPS will continue in operation for the foreseeable future.

The amounts shown in these financial statements are presented in EUR.

Changes in accounting policy

None to report.

Reclassification of financial statements of previous years

None to report

Use of estimates

In the application of accounting policies, which are described below, management is required to make judgments, estimates and assumptions about carrying amounts of assets and liabilities that are not readily apparent from other sources. The estimates and associated assumptions are based on historical experience and other factors that are considered to be relevant. Actual results may differ from these estimates.

Foreign currency transactions

Contributions are made in the currency of the respective payroll centre. Investments are made in USD and in EUR as chosen by the scheme member. NATO Parity Rates do not apply to purchases or sales in the DCPS. All bank transactions are processed at the market rate. Contributions received in currencies other than EUR and USD are converted in the latter at investment dates and payments to the Investment Managers are made in EUR and USD.

Cash and Cash Equivalents

Cash and cash equivalents are defined as short-term assets. They include short term deposits held with banks and short term highly liquid investments.

Investments

Investments reported under these DCPS financial statements consist of equity funds, bond funds and cash funds. These investments are non-current assets with respect to the purpose of the DCPS.

Investments are recorded at market value on the reporting date.

Receivables

Receivables are stated at net realisable value. No allowance for loss is recorded for receivables relating to NATO bodies' statutory contributions.

Payables

Payables are amounts due to third parties based on services provided that remain unpaid. This includes, as required, an estimate of accrued obligation for services provided but not yet invoiced.

Net Assets

The net assets available at year-end correspond to investments at market value plus receivables and contributions awaiting investment less payables. Also included are interest earned on the custodial bank account, surpluses gained on transactions with the insurance company and miscellaneous gains and losses related to corrective transactions

Financial Risks

The DCPS uses only non-derivative financial instruments as part as its normal operations. These financial elements include cash, investment funds, bank accounts and accounts receivable.

All financial instruments are recognised in the statement of financial position at their fair value.

The DCPS is exposed to a variety of financial risks, including credit risk, market (price) risk and liquidity risk. The maximum exposure as at 31 December 2016 is equal to the total amount of bank balances and receivables. NATO shall not be held responsible for any losses on investments incurred by movement in the investment markets (Annex VI, Article 10.3 of the NATO Civilian Personnel Regulations).

Credit risk

The DCPS incurs credit risks from cash and cash equivalent held with banks and receivables. There is very limited credit risk associated with the realization of these elements.

Concerning cash and cash equivalent the DCPS credit risk is managed by holding current bank accounts and short term highly liquid deposits that are readily convertible to a known amount of cash held with ING Bank (Belgium) which has the following short term credit ratings⁷ February 2017:

ING Bank Credit Ratings as at 07/02/2017

	Fitch	Moody's	S&P
Short term	F1	NA	A2

Concerning receivables, the credit risk is managed by maintaining control procedures over receivables. These consist essentially of contributions due by NATO bodies' payroll centres. This risk is considered limited since these bodies are primarily funded by member nations which are considered creditworthy.

Price risk

The DCPS individual member holdings are exposed to equity and bond securities market risk. NATO shall not be held responsible for any losses on investments incurred by movement in the investment markets (Annex VI, Article 10.3 of the NATO Civilian Personnel Regulations).

In cases of death in service, the insurance company who will provide the survivor's annuity has a claim on the proceeds of the redemption of the affected member's holdings in an amount equal to the lesser of the member's holdings on 31 October of the previous year or the insurer's previously established cost of that annuity. While there have been no shortfalls to date, there is a risk that the value of available holdings on the date of transfer to the insurance company could be less than that of the preceding 31 October. Up to now, this has resulted in the available amounts being higher, and the surplus is kept on a suspense account and forms part of the net assets.

Currency risk

The DCPS is exposed to a limited foreign currency exchange risk arising from fluctuations in currency rates. The contributions received in various currencies are converted into EUR or USD as required by the members' investment decisions. The converted amounts are invested in funds held in EUR or USD accordingly.

Liquidity risk

A liquidity risk could arise from a short term liquidity requirement in relation to amounts due to departing staff. There is a very limited exposure to liquidity risk because the amounts due to departing staff are equal to their holdings, and because amounts transferred to the investment manager are equal to the contributions received from the payroll centres of NATO bodies which receive resources from member states funding the related budgets, or income from their customers which generally are other NATO bodies funded through their approved budgets.

There is a limited liquidity risk in relation to the payment of annuities to eligible members. These transactions are handled on bank accounts separate from those used for investments and disinvestments. Amounts due by the insurers arrive later than when annuities are due to members. Pension Adjustment is paid in advance from contributions due by the Coordinated Pension Scheme. This situation is managed through cash advances from the NATO International Staff (EUR 205,000 end 2016, EUR 175,000 end 2015).

Interest rate risk

The DCPS is restricted from entering into borrowings.

A portion of DCPS is invested in bond funds. The market value of bonds fluctuates according to market perception of the issuer's creditworthiness and to projected interest rates. The value of DCPS individual member accounts is therefore subject to some interest rate risk.

NOTE 3: PENSION BENEFITS PAYMENTS**Benefits**

Benefits are paid for retirement, survivor and invalidity pensions. They are paid at the end of each month. The following tables gives the number of beneficiaries per category of benefits.

Number of beneficiaries of annuities				
at year end	Retirement	Survivor	Invalidity	Total
2013	4	3	3	10
2014	8	4	6	18
2015	8	5	7	20
2016	9	12	9	30

Annuities received from commercial pension providers pending augmentation by the adjustment related to income tax and further transfer to the retired beneficiary are held in a separate bank account, NATO-DCPS Retirement Pensions.

Benefits received from the insurer pending augmentation by the adjustment related to income tax and further transfer to the disabled beneficiary are held in another separate bank account, NATO-DCPS Invalidity Pensions.

Contributions, depending on the degree of invalidity, are made to the DCPS and invested, until the beneficiary reaches retirement age.

Contributions for medical insurance are also paid as required.

Annuities paid per category of beneficiary				
(in EUR)	Retirement	Survivors	Invalidity	Total
2015	73,733.72	86,150.72	279,042.06	438,926.50
2016	93,465.39	125,625.37	357,166.22	576,256.98

Pension Adjustment

The Scheme is not subject to income tax under the terms of Articles IX and X of the Agreement on the Status of the North Atlantic Treaty Organization signed in Ottawa on 20 September 1951 (the Ottawa Treaty).

In accordance with Annex VI, Article 15 of the CPRs, beneficiaries are subject to tax by national authorities on their annuity receipts and receive an adjustment equivalent to 50% of the amount by which the recipient's pension would theoretically need to be increased, were the balance remaining after deduction of the amount of national income tax or taxes on the total to correspond to the amount of the pension calculated in accordance with the CPRs. This adjustment is paid out of the DCPS Retirement Pensions and Invalidity accounts (Annexes 3 and 4) and is funded by one of two specific budgets approved by the North Atlantic Council, one from the Civil Budget and the other from the Military Budget. Related information is disclosed in the Financial Statements of the NATO Coordinated Pension Scheme.

Amounts paid in 2016 were EUR 58,253.45 (EUR 67,117.92 in 2015). There were 16 beneficiaries in 2016 (11 in 2015).

NOTE 4: CASH AND CASH EQUIVALENTS

The various NATO entities pay their contributions into a custodial account. This account serves to effect the transfer of funds to be invested by the Investment Manager and to receive redemptions for departing staff. The total mainly corresponds to contributions received in December and awaiting transfer to the Investment Managers.

Separate bank accounts are held for transactions relating to the payment of pension and invalidity benefits.

NOTE 5: FUNDS HELD BY THE INVESTMENT MANAGER

BNY Mellon is the Investment Manager first six funds listed below; BNP Paribas Investment Partners manages the BNP Paribas InstiCash Fund in Euro; Vanguard Asset Management manages the four index funds.

(in EUR)	2016	2015
Vanguard Global Stock Index EUR	11,679,620.78	7,641,619.53
BNY Mellon Global Equity Portfolio EUR C	174,732,350.41	160,859,881.48
Vanguard Global Stock Index USD	4,207,202.62	2,704,188.87
BNY Mellon Global Equity Portfolio USD C	16,110,502.22	14,407,166.66
BNY Mellon Global Bond Portfolio EUR C	20,325,524.69	17,432,968.10
Vanguard Euro Government Bond Index EUR	3,558,600.79	2,289,270.36
BNY Mellon Euroland Bond Portfolio EUR C	10,655,118.75	9,585,646.06
Vanguard Global Bond Index USD	1,131,177.41	499,089.13
BNY Mellon Global Bond Portfolio USD C	3,639,177.47	2,672,826.27
BNP Paribas InstiCash EUR	81,791,700.93	70,650,498.04
Universal Liquidity Funds - Liquidity Plus USD	3,829,850.64	3,179,542.36
TOTAL	331,660,826.71	291,922,696.86

Unrealized Gain/Loss in Market Value of Investments

Gains and losses in the market value of investments vary according to the volume of contributions invested, redemptions, currency fluctuations, and changes in the unit prices of the investment funds.

Unit Price per Fund

New investments and redemptions may take place within each of the funds twice per month and the unit price for each fund fluctuates continuously. Income is therefore not reported by fund in absolute terms. The appropriate performance measure per fund is the unit price. The unit prices for each of the funds at year-end and the resulting annualized income per unit were as follows:

Unit Price per Fund as of 31 December			
(in currency)	2016	2015	Annualized Income Per Unit
Vanguard Global Stock Index EUR	21.198300	19.175400	2.02
BNY Mellon Global Equity Portfolio EUR C	1.039100	1.776900	-0.74
Vanguard Global Stock Index USD	22.463000	20.927200	1.54
BNY Mellon Global Equity Portfolio USD C	0.975800	2.172900	-1.20
BNY Mellon Global Bond Portfolio EUR C	1.896600	1.803300	0.09
Vanguard Euro Government Bond Index EUR	222.171600	215.700700	6.47
BNY Mellon Euroland Bond Portfolio EUR C	2.006200	1.947300	0.06
Vanguard Global Bond Index USD	141.035100	135.731000	5.30
BNY Mellon Global Bond Portfolio USD C	2.231000	2.188000	0.04
BNP Paribas InstiCash EUR	140.526200	140.903700	-0.38
Universal Liquidity Funds - Liquidity Plus USD	1.196607	1.191471	0.01

NOTE 6: RECEIVABLES

Contributions for further investment are paid on a monthly basis by NATO bodies to the DCPS account. The process normally results in no such contributions receivable, or of limited amount, at year-end. Some transactions may still be pending regularisation.

An amount of EUR 6,000,000 is receivable from the insurance company further to an analysis covering the last years of the history of death in service and invalidity risks in relation to premiums paid by the Organisation (see Note on Related Parties for details concerning the insurance premiums). Payment is subject to decisions to be taken concerning the future use of such funds.

Tax adjustment payments are made to beneficiaries from the DCPS Retirement and Invalidity accounts as an advance to be settled by the Defined Benefit Pension Scheme budget which handles all tax adjustment operations NATO-wide. This resulted in amounts receivable from the latter.

NOTE 7: PAYABLES

Payables to the IS correspond to cash advances made by NATO International Staff to allow for the timely payment of pension and invalidity benefits.

Other payables and other current liabilities are essentially transactions to be regularised.

NOTE 8: SURPLUS

The custodial account also receives the proceeds of redeemed holdings of deceased DCPS affiliates. In cases of death in service, the insurance company who will provide the survivor's annuity has a claim on the proceeds of the redemption of the affected member's holdings in an amount equal to the lesser of the member's holdings on 31 October of the previous year or the insurer's previously established cost of that annuity. Up to now, holdings on the date of transfer to the insurance company have been higher than the amount recorded as of the preceding 31 October, and the corresponding amount of EUR 85,129.01 kept on a suspense account. There is also a surplus, resulting from cumulated interest earned on the custodial bank account, and from miscellaneous gains and losses on corrective investments effected by the third party administrator.

These two amounts could potentially be used to cover eventual future potential shortfalls of the sort described in Note 2 (Price Risk).

NOTE 9: CONTRIBUTIONS

A minimum of 8% is deducted from staff emoluments monthly and transferred to DCPS together with the NATO employers' contributions of 12% of emoluments. Staff may make additional voluntary contributions.

The increase is due to the combined effect of increasing membership and salary adjustments.

NOTE 10: INWARD/OUTWARD TRANSFERS OF PENSION RIGHTS

The NATO Civilian Personnel Regulations (Annex VI, Article 6) provide that staff may, under certain circumstances, arrange for payment to the Organisation of any amounts corresponding to the retirement pension rights accrued under the pension scheme to which the staff member was previously affiliated in so far as that scheme allows such a transfer. These payments are called inward transfers.

Outward transfers are also allowed, in which cases the proceeds of ex-DCPS member's closed account are paid to the eligible pension scheme (CPR Annex VI, Article 11).

NOTE 11: MISCELLANEOUS RECEIPTS

The composition of the miscellaneous receipts is essentially made of interest earned, foreign exchange gains and rebates.

NOTE 12: STAFF ACCOUNTS CLOSED

The accounts of former staff members leaving DCPS are closed and the proceeds are paid in whole or in part either to the former staff member, or to the insurance company providing the annuity to the former staff member or his or her survivors.

NOTE 13: TRANSFERS TO INSURANCE AND RETIREMENT ACCOUNTS

Transfers are made to the insurance company in order to pay for the annuity for members who leave the DCPS and take a DCPS retirement pension, for staff who die in service and for staff who will receive an invalidity annuity.

NOTE 14: TRANSFERS TO NATO BODIES

These are amounts due by staff to their former NATO body employer, taken from their DCPS account.

NOTE 15: MISCELLANEOUS PAYMENTS

Miscellaneous payments are essentially made of foreign exchange losses and bank charges.

NOTE 16: OTHER NET CHANGES

This item is a match with the operations concerning the payment of annuities in 2015.

NOTE 17: PROVISION

An amount of EUR 6,000,000 corresponds to amounts due by the insurance company (see Note on Receivables), pending a decision on the use to be made of such funds.

NOTE 18: CONTINGENT LIABILITIES

There are no material contingent liabilities arising from legal actions and claims that are likely to result in significant liability to the DCPS.

Adjustments related to income tax may be due to certain annuity recipients. The amounts are yet to be determined but the total of possible obligations relating to this item is not expected to be material.

NOTE 19: CONTINGENT ASSETS

None to report.

NOTE 20: RELATED PARTY TRANSACTIONS

Members of the DCPS Management Board receive no additional remuneration or benefits in return for their participation. The Chairman of the Management Board is the ASG for Executive Management. The NATO-IS Financial Controller is a member of the Management Board.

NATO-International Staff, in particular Executive Management and the Office of Financial Control, are responsible for the day-to-day management of the DCPS. No management fees corresponding to the related costs are charged to the DCPS. In the global framework of the Administrative Support process, the NATO bodies are charged by the IS on a pro rata basis for these costs, including the fees paid to the Third Party Administrator. The related income of approximately EUR 290,000 per year reduces the contributions due from Nations to fund the NATO Civil Budget.

In 2016, an additional cash advance of EUR 30,000 were made by NATO International Staff to allow for the timely payment of pension and invalidity benefits, bringing the total amount advanced to EUR 205,000 at year-end.

Conversely, tax adjustment payments are made to beneficiaries from the DCPS Retirement and Invalidity accounts as an advance to be settled by the Defined Benefit Pension Scheme budget which handles all tax adjustment operations NATO-wide. This resulted in amounts receivable from the latter.

As provided for by the CPRs (Annex VI, articles 13 and 14), survivors' benefits for the surviving spouses and dependent children of serving staff who die in service and invalidity benefits to serving staff are funded (partially for survivor benefits, totally for invalidity benefits) through the payment of insurance premiums which are paid directly by the NATO bodies to the insurance company and are not accounted for in the present financial statements. Insurance premiums paid for death in service benefits were EUR 4,356,154 in 2014; insurance premiums paid for invalidity benefits were EUR 3,728,917 in 2014.

The Scheme does not hold any securities of the employer sponsor or, directly, of its related parties.

NOTE 21: KEY MANAGEMENT PERSONNEL

For the purposes of these financial statements, Key Management Personnel are considered to be the NATO-IS Assistant Secretary General for Executive Management and the Financial Controller. Their remuneration is totally covered by the NATO International Staff.

Members of the DCPS Management Board do not receive any additional remuneration or benefits in return for their responsibilities. The Management Board is chaired by the Assistant Secretary General for Executive Management. The IS Financial Controller is a member of the Board.

NOTE 22: STATISTICAL INFORMATION

Evolution of DCPS membership (number of affiliates)			
year-end	2004	Affiliates	0
	2005	Joined	274
	2005	Exited	0
year-end	2005	Affiliates	274
	2006	Joined	527
	2006	Exited	-6
year-end	2006	Affiliates	795
	2007	Joined	501
	2007	Exited	-23
year-end	2007	Affiliates	1,273
	2008	Joined	511
	2008	Exited	-43
year-end	2008	Affiliates	1,741
	2009	Joined	443
	2009	Exited	-71
year-end	2009	Affiliates	2,113
	2010	Joined	477
	2010	Exited	-208
year-end	2010	Affiliates	2,382
	2011	Joined	454
	2011	Exited	-260
year-end	2011	Affiliates	2,576
	2012	Joined	274
	2012	Exited	-188
year-end	2012	Affiliates	2,662
	2013	Joined	310
	2013	Exited	-190
year-end	2013	Affiliates	2,782
	2014	Joined	433
	2014	Exited	-214
year-end	2014	Affiliates	3,001
	2015	Joined	345
	2015	Exited	-174
year-end	2015	Affiliates	3,172
	2016	Joined	454
	2016	Exited	-207
year-end	2016	Affiliates	3,419